

La chaire UCO «Entrepreneuriat & Territoires» est un centre de ressources et de formation ayant comme objet les spécificités des pratiques entrepreneuriales des entreprises de l'Ouest de la France. Elle s'appuie sur l'expérience de son territoire et sur l'ensemble des programmes de l'UCO pour partager et proposer une vision entrepreneuriale d'avenir.

Le Grand Ouest, exemple de créativité et de dynamisme économique, regorge d'entrepreneurs à succès. Au travers de cette chaire lancée en 2018, l'UCO propose d'étudier cette vitalité, afin de mieux former ses étudiants à l'entrepreneuriat au profit de l'écosystème territorial. Il s'agit également d'accompagner les étudiants dans l'aventure entrepreneuriale et de les aider à s'intégrer dans de nouvelles formes d'organisation de travail, plus souples et plus décentrées : l'université se doit alors de favoriser l'émergence de «soft skills» afin de les adapter à un environnement en pleine évolution et ainsi leur permettre de devenir les entrepreneurs de demain.

Ses objectifs

- Transmettre la vision entrepreneuriale du Grand Ouest aux étudiants de l'UCO.
- Favoriser la connaissance de l'entrepreneuriat local : stratégies de développement et parcours des entrepreneurs, articulation entre les acteurs du territoire, plus-value locale.
- Sensibiliser les étudiants de l'UCO à l'environnement d'entrepreneur et leur permettre l'expérimentation de l'acte entrepreneurial sur le territoire.
- Accompagner les étudiants de l'UCO dans la construction de leur projet professionnel et personnel, notamment en favorisant le développement de compétences transversales.

Son programme

Recherche & Innovation

- Projet «Grand Ouest Terroir d'Entrepreneurs» : analyse des modèles stratégiques des entreprises pour les transmettre aux étudiants, études de cas modélisées pour l'édition d'un ouvrage collectif.
- Projet « A-PEPITE » (Accompagnement à la professionnalisation de l'étudiant, de la mise en projet à l'insertion professionnelle) : articulation du modèle de classe inversée et d'une interface numérique, mise en place d'outils pédagogiques (« serious games »).

Pédagogie

- Journées professionnelles de l'UCO : 3 jours d'échange entre professionnels et étudiants

grâce à l'exploitation du réseau de l'UCO.

- Espace Cre@ction : développement d'espaces, de ressources et d'événements visant à la génération et l'accélération d'idées.

Éducation

- Business Game MIME (Méthode d'Initiation au Métier d'Entrepreneur) : mise en situation des étudiants de Licence au cœur de l'univers de l'entrepreneuriat.
- Certificat Etudiant Entrepreneur (CEE) et Junior Entreprise de l'UCO : parcours de 6 mois tutoré par des chefs d'entreprises permettant aux étudiants de s'essayer à un projet de création d'entreprise.



Paola Duperray, Maître de conférences à l'UCO. Elle est docteure en sciences de gestion et intervient depuis dix ans en formation initiale et continue. Elle est membre de l'équipe EGEI (Éthique et Gouvernance des Entreprises et des Institutions). Ses recherches portent sur l'entrepreneuriat, l'innovation et l'accompagnement des dirigeants de PME dans leurs stratégies de développement.

Devenir mécène de la Chaire Entrepreneuriat & Territoires

Sur un budget annuel de 160 000 €/an, soit 800 000€ sur 5 ans, l'UCO ambitionne de mobiliser 4 à 6 mécènes à hauteur de 40 000€ à 50 000 €/an.

✓ Les projets que votre implication permettra de financer

- Enseignant-chercheur animant la chaire + coûts indirects : 75 000 €
- Certificat Étudiant Entrepreneur, dont une bourse annuelle de 5 000€ : 30 000€
- Business Game MIME : 20 000€
- Journées Pro de l'UCO : 15 000€
- Accompagnement de la Junior Entreprise de l'UCO : 10 000€
- Projet A-PEPITE : 10 000€

✓ En tant que mécène de la Chaire Entrepreneuriat & Territoires, l'UCO vous propose de :

- Associer votre nom à la chaire, ainsi qu'à des événements, travaux de recherche, promotions du Certificat Étudiant Entrepreneur, ...
- Donner une visibilité à votre entreprise dans les supports de communication de la chaire
- Faire intervenir vos dirigeants lors de conférences ou débats de la chaire
- Inviter vos parties prenantes (actionnaires, clients, presse) aux séminaires Cré@ction
- Développer des échanges et contributions croisées avec des enseignants et étudiants de l'UCO
- Impliquer votre entreprise dans une étude de cas et dans des séminaires
- Rencontrer des étudiants pour des présentations métiers en vue de recrutements

L'association Saint Yves, qui porte l'UCO, est reconnue d'utilité publique. Votre don en faveur de l'UCO bénéficie de déductions fiscales pour les entreprises et les particuliers.

• IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déduction fiscale à hauteur de 60 % du don jusqu'à 5 pour 1000 du CA H.T.

→ Un don de 50 000€ à l'UCO permet une déduction de 30 000€ soit un don net de 20 000€.

• IMPÔT SUR LE REVENU

Déduction fiscale à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

→ Un don de 10 000€ revient à 3 400€ et l'UCO bénéficie bien de 10 000€.

• IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Déduction fiscale à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

→ Un don de 10 000€ revient à 2 500€ et l'UCO bénéficie bien de 10 000€.